

**Réponse d'Énergir, s.e.c. (Énergir) à la
demande de renseignements n° 1 du GRAME
- Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR
(R-4320-2025)**

SUJET 1**I. DEMANDE PORTANT SUR LE GSR ET DÉCRET 1240-2025****Références****i. Décret 1240-2025, p. 2**

QUE soient indiquées à la Régie de l'énergie les préoccupations économiques, sociales et environnementales suivantes dont elle doit tenir compte dans toute décision concernant la détermination des caractéristiques générales des contrats d'approvisionnement en gaz de source renouvelable qu'un distributeur de gaz naturel peut conclure :

— il y aurait lieu que la Régie de l'énergie, pour maximiser les bénéfices économiques sociaux et environnementaux de l'énergie pour les québécois, tienne compte des bénéfices liés à la production locale de gaz de source renouvelable, notamment en matière de sécurité énergétique, de réduction de la dépendance aux énergies importées, du développement économique régional et de l'amélioration de la qualité de l'environnement.

ii. R-4008-2017, Étape D, C-GRAME-138, p. 8

Nous avons pu constater que les prévisions pour 2025-2026 visant la cible de 5 % de GNR démontrent que plus de 53 % du GNR proviendra du territoire et que près de 46 % proviendra de contrats hors territoire :

Source du GNR	% volume
En territoire	53,160%
Hors territoire	45,652%

Note : Calculs effectués à partir des données du tableau en page 1 de la pièce, B-0048, Énergir-H, document 6, dossier R-4177-2020

iii. R-4177-2020, Phase 2, [B-0048](#), Prévion d’approvisionnement et de distribution de GNR – 2023 à 2026, p. 1

PRÉVISION D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION DE GNR - 2023 À 2026

	2022-2023		2023-2024		2024-2025		2025-2026	
1	Règlement							
2	Volumes (10 ³ m ³)		Volumes (10 ³ m ³)		Volumes (10 ³ m ³)		Volumes (10 ³ m ³)	
3	5 995 734		6 131 515		6 126 588		6 136 160	
4	% règlement		%		%		%	
5	1%		2%		2%		5%	
6	Volumes exigibles		122 630		122 532		306 808	
7	Approvisionnement¹							
8	Nombre de contrats	Volumes (10 ³ m ³)	Nombre de contrats	Volumes (10 ³ m ³)	Nombre de contrats	Volumes (10 ³ m ³)	Nombre de contrats	Volumes (10 ³ m ³)
9	2 700		3 607		3 607		3 607	
10	-		-		-		-	
11	7	35 300	8	39 400	8	42 900	8	44 900
12	2	618	2	3 273	6	53 532	7	116 496
13	5	59 019	5	59 025	5	56 645	4	56 425
14	-	-	2	18 303	4	56 923	5	82 179
15	14	97 637	17	123 607	23	213 607	24	303 607
16	Coûts des contrats approuvés et soumis pour approbation							
17	Nombre de contrats	Coûts	Nombre de contrats	Coûts	Nombre de contrats	Coûts	Nombre de contrats	Coûts
18	58,58		60,49		60,43		60,27	
19	55 611		63 911		66 078		66 930	
20	Consommation de GNR							
21	Nombre de clients	Volumes (10 ³ m ³)	Nombre de clients	Volumes (10 ³ m ³)	Nombre de clients	Volumes (10 ³ m ³)	Nombre de clients	Volumes (10 ³ m ³)
22	111		111		111		111	
23	2 700		3 607		3 607		3 607	
24	-		-		-		-	
25	37 300		91 330		116 393		206 393	
26	1 419	37 300	3 522	91 330	4 478	116 393	7 920	206 393
27	1 530	40 000	3 633	94 937	4 589	120 000	8 031	210 000
28	Volumes vendus - Volumes exigibles		(19 957)		(27 694)		(96 808)	

¹ Les achats directs en territoire sont inclus à la ligne 14, les achats de gaz de réseau GNR en territoire sont inclus à la ligne 18 et les achats de gaz de réseau GNR hors territoire sont inclus à la ligne 20 (Énergir-H, Document 3, annexe 8).

² Contrats d'achats approuvés par la Régie.

³ Contrats d'achats nécessitant une approbation de la Régie.

iv. R-4320-2025, [B-0006](#), p.9

Premièrement, la question de la sécurité énergétique et de la réduction de la dépendance aux énergies importées revêt une importance accrue dans le contexte géopolitique actuel. Les relations avec les États-Unis connaissent des transformations significatives qui pourraient s’inscrire dans la durée. À cet égard, il convient de souligner qu’environ 80 % des volumes de GSR achetés par Énergir proviennent actuellement des États-Unis.

v. R-4008-2017, [B-0049](#), Production québécoise de gaz naturel renouvelable (GNR) : un levier pour la transition énergétique, Évaluation du potentiel technico-économique au Québec (2018-2030), préparé par la firme Deloitte, Octobre 2018, Le potentiel technico-économique est directement fonction du prix de rachat du GNR et du montant d’aide associé, p. 14

Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR, R-4320-2025

Le potentiel technico-économique est directement fonction du prix de rachat du GNR et du montant d'aide associé

Le potentiel technico-économique utilisé dans cette étude a été calculé sur la base d'un prix de rachat fixe du GNR de 15 \$/GJ. Il peut varier en fonction de facteurs externes tels qu'une variation du prix de l'électricité ou du coût des crédits des GES.

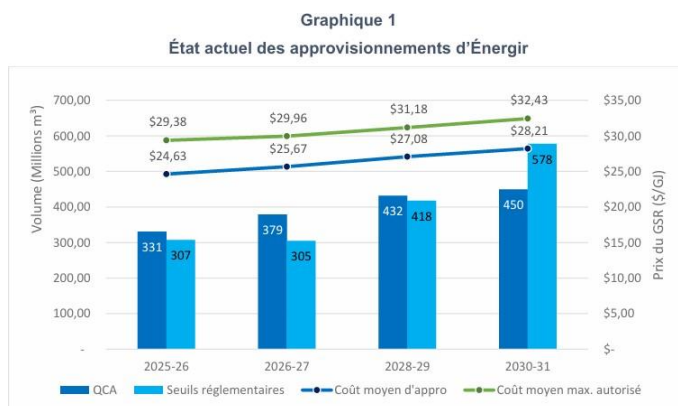
Le seuil du prix de rachat du GNR est clé dans la détermination du potentiel

technico-économique. En effet, une simple variation de quelques dollars/GJ de celui-ci résulte en la perte ou le gain de plusieurs millions de GJ de potentiel technique de GNR dans le potentiel technico-économique, passant de 51 millions de GJ à 10 \$/GJ jusqu'à 182 millions de GJ à 20 \$/GJ (Figure 9).



Figure 9 Évolution du potentiel technico-économique en fonction du prix de rachat (2030)

vi. R-4320-2025, [B-0006](#), Graphique 1, p. 6



vii. R-4320-2025, [B-0006](#), p. 21

Selon cette hypothèse, le tableau ci-dessous présente également quels sont les volumes restants à contractualiser pour atteindre les plafonds volumétriques associés pour les seuils de 5 %, 7 % et 10 % :

Tableau 4

QCA, coût moyen d'acquisition et volumes cumulatifs restants

	2025-2026 (5 %)	2028-2029 (7 %)	2030-2031 (10 %)
a			
QCA + Volumes en discussion (Mm³)	357	471	516
Coût moyen (\$/GJ)	24,77	27,12	28,25
b			
Plafonds réglementaires (Mm³)	367	546	665
Volumes restants (Mm³) (a - b)	10	74	149

Demandes

Préambule

Le GRAME a suivi avec attention l'évolution des volumes de GSR en territoire (Réf. ii.) et constate que pour l'atteinte de la cible de 5%, les prévisions de GSR en territoire basées sur les données de 2020 (Réf. iii.) étaient bien plus favorables que celles qui se sont réalisées, lesquelles établissent que 80 % « des volumes de GSR achetés par Énergir proviennent actuellement des États-Unis » (Réf. iv.).

- 1.1 (Réf. iii.) Veuillez préciser les volumes de GSR achetés par Énergir en territoire et ceux hors-territoire, sous la forme d'un tableau des *Prévision d'approvisionnement et de distribution de GNR – 2025 à 2030*, tel que déposé au dossier R-4177-2020, Phase 2.

Réponse :

Tableau Q-1.1
Prévision de la part d'approvisionnement des volumes
et projets québécois (contrats signés)

Année réglementaire	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	2030-31
Cible réglementaire (%)	5 %	5 %	5 %	7 %	7 %	10 %
Cible réglementaire (10^3m^3)	307 454	304 792	301 651	418 130	411 454	577 953
Volumes signés – QCA (10^3m^3)	358 891	396 530	413 596	475 580	478 433	530 248
Volumes QC – QCA (%)	21 %	21 %	21 %	25 %	26 %	23 %
Contrats (<i>nombre total</i>)	25	28	27	28	28	28
Contrats au Québec (%)	52 %	54 %	56 %	54 %	54 %	54 %

- 1.2 (Réf. i., ii. et iii.) Outre la modification de balise de caractéristique de prix maximal par contrat à 45 \$₂₀₂₂/GJ, veuillez énoncer les stratégies d'Énergir qui favoriseraient la maximisation des bénéfices économiques sociaux et environnementaux de l'énergie pour les québécois notamment en matière de sécurité énergétique, de réduction de la dépendance aux énergies importées, du développement économique régional et de l'amélioration de la qualité de l'environnement, donc maximiseraient l'acquisition de GSR en territoire ?

Réponse :

La stratégie d'approvisionnement d'Énergir repose sur trois mécanismes. Énergir rappelle que le premier mécanisme consiste à s'approvisionner en premier lieu auprès de producteurs québécois en négociant de gré à gré des contrats d'achat/vente de GSR. Cette

stratégie a permis à Énergir de signer un nombre équivalent de contrats d'approvisionnement en GSR tant en territoire qu'à l'extérieur du Québec. Étant donné que la majorité des contrats en territoire sont pour de petits volumes (moins de 5 Mm³), les seuils réglementaires ont nécessité de conclure des ententes pour de plus gros volumes provenant de l'extérieur du Québec. Le retrait de la balise de 5 Mm³ pourrait permettre l'émergence de projets de plus grande taille et ainsi d'augmenter les bénéfices non énergétiques en territoire.

Outre la caractéristique de prix maximal, la décision D-2023-022 a permis à Énergir de conclure des ententes sur une durée maximale de 20 ans, facilitant la levée de financements grâce à l'engagement d'achat à long terme et permettant ainsi d'ancrer les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de la production de GSR en territoire.

L'étude de l'AQPER sur les retombées économiques des secteurs d'énergie renouvelable au Québec précise que le développement de cette filière dans la province pourrait représenter une valeur ajoutée de plus de 168 M\$ et 535 emplois directs et indirects sur le territoire, avec des projets d'injection dans plusieurs régions (veuillez aussi vous référer à la réponse à la question 1.2 de la DDR1 de la Régie). Énergir travaille également avec des parties prenantes du secteur à des études sur les retombées économiques et non énergétiques des projets de production de GSR.

Pour Énergir, tout nouveau projet ou contrat en territoire permet une concrétisation de ces bénéfices et d'aider au développement d'une filière québécoise de production de GSR robuste.

Préambule

(Réf. v. et vi.) Au dossier R-4008-2017, l'étude de l'évaluation du potentiel technico-économique démontre que le potentiel technique de production de GNR est directement fonction du prix de rachat du GNR et du montant d'aide associé aux projets de production de GNR. L'évaluation du potentiel en fonction du prix indique que pour un prix de 20 \$/GJ est associé un potentiel de 182 Mm³ de production en territoire.

1.3 (Réf. v. et vi.) Concernant le potentiel technico-économique, seriez-vous en mesure de fournir une estimation :

1.3.1 des volumes de GSR pouvant être mis en marché en territoire avec une limite de coût d'acquisition à 45 \$₂₀₂₂/GJ ? et

Réponse :

Les données mentionnées sont datées de 2018. Énergir ne connaît pas le potentiel actualisé qui pourrait être mis en marché avec une limite de coût d'acquisition de 45 \$₂₀₂₂/GJ, cette dernière étant une limite maximale. L'objectif d'Énergir est de faire émerger les meilleurs projets aux meilleurs endroits en fonction du potentiel régional, tout en maintenant le prix moyen du GSR en dessous de 25 \$/2022GJ.

- 1.3.2 des volumes de GSR pouvant être mis en marché en territoire avec une limite de coût d'acquisition à 45 \$₂₀₂₂/GJ **d'ici 2030** ?

Réponse :

Veillez s.v.p. vous référer à la réponse à la question 1.3.1.

- 1.4 (Réf. vii.) Selon le Tableau 4, les volumes restants à contractualiser pour l'atteinte des plafonds volumétriques au seuil de 10 % en 2030 est de 149 Mm³ de GSR. Selon la connaissance du marché de GSR en territoire, Énergir est-elle en mesure de préciser quel pourcentage de ce volume restant pourrait être du GSR produit en territoire ?

Réponse :

Bien que le potentiel technique soit présent, et que les projets à différents stades de développement présentent un volume total supérieur à 149 Mm³, il est irréaliste de penser que tous ces projets pourront se réaliser et commencer à injecter d'ici 2030. Énergir pense néanmoins qu'un scénario dans lequel 50 % de ces volumes proviendraient du territoire n'est pas impossible (voir scénario 3 de la preuve pour l'impact sur le coût moyen¹) dans une perspective de maximisation des retombées économiques, sociales et environnementales.

¹ Pièce B-0006, Énergir-1, Document 1, section 3.2.1.

2. GSR : CARACTÉRISTIQUE DU COÛT MOYEN ET PRIX MAXIMAL PAR CONTRAT ([B-0006](#))

Références

- i. R-4320-2025, [B-0006](#), p. 16

3.1 RETOUR SUR L'EXPÉRIENCE DU PRIX MAXIMAL AUTORISÉ PAR CONTRAT

Le PSPGMR, dans sa version actuelle, a vu le jour en juillet 2022. De façon concomitante à ce programme de subvention, Énergir a déposé à la Régie, en mars 2022, une demande afin d'établir à 45 \$2022/GJ le prix maximum, demande que la Régie a accueillie favorablement avec sa décision D-2023-022 rendue en février 2023. Il apparaît indéniable pour Énergir que l'effet combiné de ces deux mesures a stimulé le développement des projets de production de GSR, comme en font foi les 35 projets en franchise qui se sont prévalus des subventions offertes par le PSPGMR (35 projets au volet 1, dont 10 projets ont également bénéficié d'un volet 2, à l'exclusion des projets de Gazifère et des projets de raccordement). (Notre souligné)

- ii. R-4320-2025, B-0030, Feuille MAJ tableau 1, Feuille T5 UC total, Feuille Tab15 R-4320-2025-B-0009 Caviar et Feuille T2 IC

Demandes

- 2.1. (Réf. i.) Outre le prix des contrats de GSR, Énergir tiendra-t-elle compte de la plus-value des UC des approvisionnements pour le choix de ses fournisseurs de GSR lors des appels d'offres ?

Réponse :

Dans les derniers appels d'offres réalisés par Énergir, l'objectif principal était d'aller contractualiser des volumes au meilleur prix afin de soutenir l'atteinte des seuils réglementaires. Étant donné le caractère très préliminaire des calculs d'intensité carbone (IC) des sites concernés lorsque disponibles, ainsi que de la valeur fluctuante des UC sur les termes considérés, la potentielle plus-value n'a pas été un critère prépondérant dans le choix des fournisseurs. À terme toutefois, l'IC des projets constituera un facteur parmi d'autres à considérer dans la mesure où le cadre réglementaire actuel l'entourant demeure.

- 2.2. (Réf. i.) Pour les contrats de gré à gré, Énergir tiendra-t-elle compte de la plus-value des UC des approvisionnements pour le choix de ses fournisseurs de GSR en territoire ?

Réponse :

Étant donné la valeur variable des UC sur le marché, Énergir ne souhaite pas lier la caractéristique de prix des contrats d'approvisionnement en GSR à la potentielle valorisation d'UC créées à partir de ceux-ci. Cela étant dit, les cibles d'approvisionnement en GSR sont ambitieuses et, dans l'objectif de tirer le maximum des bénéfices non énergétiques liés à la production en territoire, tous les types de projets de GSR contribuent à l'atteinte de celles-ci. Si la proposition faite à la pièce Énergir-1, Document 3 était retenue, Énergir verrait à valoriser les UC ainsi créées afin d'en retourner les revenus nets au tarif GSR. Par ailleurs, comme dans le cas des appels d'offres visés par la question 2.1, à terme, l'IC des projets constituera un facteur parmi d'autres à considérer, dans la mesure où le cadre réglementaire actuel l'entourant demeure.

Préambule

La connaissance de l'intensité carbone et son impact sur le nombre d'UC créées, ainsi que le lien entre le nombre d'UC créées et le prix du GSR, serait utile pour la comparaison des prix du GSR lors de l'approbation de nouveaux contrats de GSR. Cependant les informations fournies à la pièce B-0030 ne permettent pas de mettre en perspective l'impact de l'IC des sites de production sur le prix du GSR. Par exemple, le tableau 1 (feuille MAJ tableau 1) de la pièce B-0030 apporte le détail de la relation entre les volumes de GSR injectés et les quantités d'UC créées en fonction des sites de production de GSR. Le tableau de la feuille (T5 UC total) de la pièce B-0030 indique les volumes contractés par site de production et l'estimation des UC des achats futurs totaux de 2026 à 2031. La feuille (Tab15 R-4320-2025-B-0009 Caviar) de la pièce B-0030 identifie les IC en fonction des sites de production entre avril 2027 et juillet 2031.

- 2.3. (Réf. ii.) Veuillez produire un tableau reflétant la correspondance entre le prix du GSR et l'IC en fonction des sites de production de GSR.

Réponse :

Veuillez s.v.p. vous référer à la réponse à la question 2.2.

- 2.4. (Réf. ii.) La Feuille T2 IC de la pièce B-0030 présente des valeurs de l'IC de 20, 35 et 40 en fonction des sites de production. Veuillez fournir un tableau représentatif de la fourchette de prix des coûts de production en fonction du nombre d'UC pour un volume

de GSR équivalent et de l'IC des contrats de GSR acquis par Énergir. Pour le nombre d'UC par volume de GSR équivalent, Énergir pourrait choisir le volume de GSR qui lui convient, permettant une comparaison utile. Pour le prix, le GRAME suggère de retenir des moyennes de prix pour les IC correspondantes.

Réponse :

Veillez s.v.p. vous référer à la réponse à la question 2.2.